

Ministère de l'Enseignement Supérieur République du Mali

Et de la Recherche Scientifique

Un Peuple – Un But

Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako

Mis en forme : Police :(Par défaut)
Times New Roman, 14 pt, Gras,
Couleur de police : Vert marin



U.S.T.T-B

Faculté de Médecine et
d'Odontostomatologie

Mis en forme : Police :(Par défaut)
Times New Roman, 12 pt

Année Universitaire : 2017-2018

N°...../M

THESE

**La problématique du *Numerus Clausus* à la Faculté de Médecine et
d'Odontostomatologie et Faculté de Pharmacie de l'Université de
Science, de Technique et Technologie de Bamako au Mali.**

Mis en forme : Police :(Par défaut)
Times New Roman, 14 pt

Présentée et soutenue publiquement le..... /...../ 2018

Devant la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie

Par : M. Mohamed KOUYATE

Pour l'obtention du grade de Docteur en Médecine

(Diplôme d'Etat)

Jury

Président : Pr Ibrahim I MAIGA

Directeur : Pr Drissa TRAORE

Co-Directeur : Dr Modibo SANGARE

Membre : Dr Oumar WANE

Dédicaces

Dédicaces

Je dédie cette thèse :

A Dieu tout puissant et miséricordieux,

Qui chaque jour guide nos pas,

Eternel tu es mon berger,

Ta grâce, ta miséricorde et ta bonté,

Nous ont jusqu'à ce jour solennel guidé,

Puisse ton inspiration divine nous accompagner

Tout au long de cette carrière que nous avons tant espérée.

A tous ceux qui œuvrent dans la lutte contre l'injustice dans le monde.

A mon père, **Bréhima Kouyaté**

Tu nous a guidés vers le chemin du travail. Voilà le fruit des sacrifices que tu n'as jamais cessé de consentir pour notre éducation. Accepte ce travail comme témoignage de toute mon affection. Puisse Dieu t'accorder santé et longévité.

A ma mère, **Awa Sidibé**

Aucun mot, aucune formule pour décrire tout le bonheur que je ressens en te dédiant cette thèse. Merci pour tous les plaisirs, la tendresse, la compréhension, les sourires et l'amour que tu nous as toujours donnés.

Dans les moments difficiles, tu as toujours su trouver les mots pour nous encourager.

Je ne pourrais jamais te remercier assez pour les sacrifices consentis pour moi. Reçois ici l'expression de toute notre affection. Que Dieu te bénisse

A maman chérie : **Assan Coulibaly.**

Vous êtes une mère formidable, merci pour tout le soutien et les encouragements que vous m'avez adressés. Que le tout puissant vous donne longue vie et nous unisse d'avantage.

A mon oncle : **Sidiki Kouyaté**

Merci de m'avoir toujours encouragé.

Votre bénédiction m'a jusqu'ici porté.

Puisse le Dieux vous permettre de profiter pendant très longtemps.

De mon engagement pour votre santé.

Au feu ma grande mère : **Djélikorya Kouyaté.**

Ce n'est pas sans émotion que j'évoque ici votre mémoire. En nous quittant pour toujours, vous m'avez laissé un peu trop tôt.

De votre vivant vous avez toujours œuvré pour ma réussite et voilà que vous ne pouvez pas assister à ce grand jour, fruit de votre effort.

Aujourd'hui je vous pleure encore. Dans mon cœur l'oubli ne saurait prendre de place pour vous.

Que votre âme repose en paix.

A ma femme : **Fanta Kouyaté**

Merci pour l'amour, la compréhension et la patience que tu as toujours eu à mon égard. Je ne sais avec quels mots te dire combien tu comptes pour moi, Puisse le bon Dieu nous permettre de nous retrouver.

Remerciements

Remerciements

Nous ne saurons achever ce travail sans adresser nos sincères remerciements à :

- D'abord à Dieu le Tout Puissant de nous avoir donné l'énergie nécessaire pour finir ce travail, et nous le prions de nous guider dans notre carrière postuniversitaire.

- L'Etat malien pour la gratuité de nos études durant toutes ces années, sinon il aurait été difficile d'en arriver là aujourd'hui.

- Tous nos formateurs de base depuis l'école fondamentale jusqu'à la FMOS pour nous avoir donné une formation de qualité.

- Toute la famille **Sékou Danté** depuis coté d'ivoire jusqu'au Mali.

-La famille **Feu Konoba Kouyaté** de Koutiala.

--La famille **Feu Kabiné Kouyaté** de Faladjè.

--La famille **Modibo Kouyaté** de Boukassobougou.

--La famille **N'Faly Sackode** Torokorobougou.

--La famille **Nouhoum Coulibaly** de Banakoroni.

--La famille **Mamou Kèmènan**i de Kalaban Courra.

--La famille **Aramata Maiga** de Koulouba.

--La famille **Mochie Alou** du Point G.

-À mes amis de toujours et à la première promotion d'Odontostomatologie:

En souvenir de mon sincère et profonde amitié et des moments agréables que nous avons passés ensemble.

Veillez trouver dans ce travail l'expression de mon respect le plus profond et mon affection la plus sincère.

-A tout le personnel de : Clinique Koro de Niamana , ASSACO YIRI ,CSRef de commune V ,le CHU-CNOS ; Hôpital infirmerie le génie militaire de Bamako ,l'Hôpital infirmerie le garnison de Kati.

Merci pour votre grande hospitalité lors de notre passage dans le service.

Vous nous avez permis de pratiquer ce que nous avons appris avec nos grands maitres à la faculté. Encore une fois merci.

Hommages

A notre Maitre président du Jury

Professeur Ibrahim I MAÏGA

- **Médecin biologiste ;**
- **Chef de service du laboratoire du CHU du Point G ;**
- **Professeur de bactériologie-virologie à la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie.**
- **Ancien Vice-Doyen de la FMOS.**

Merci d'avoir accepté malgré vos multiples occupations de présider le jury de ce travail.

Homme de science réputé et admiré par tous, nous avons été très impressionnés par votre simplicité, votre qualité de pédagogue et votre grande disponibilité.

Votre expérience et la qualité exceptionnelle de votre enseignement font que nous sommes fières d'être vos étudiants.

Nous vous prions, cher maître de bien vouloir trouver ici l'expression de notre grand respect et nos vifs remerciements.

A notre Maître et directeur de thèse, le professeur Drissa Traoré.

- **Professeur agrégé de chirurgie générale à la FMOS ;**
- **Praticien hospitalier au C.H.U. Point G ;**
- **Membre de l'Association Française des Chirurgies (A F C) ;**
- **Secrétaire générale de la Société de Chirurgie du Mali (Sochima) ;**
- **Membre de l'Association des Chirurgiens d'Afrique Francophone (A C A F).**

Cher maître, dès notre arrivée dans votre service, nous avons été marqués par votre accueil et votre sens de la responsabilité. En acceptant de diriger ce travail vous nous avez signifié par la même occasion votre confiance.

Homme de science pétri de grande connaissance en chirurgies. Nous avons su apprécier vos qualités humaines.

Nous ne saurons oublier toute votre disponibilité, vos conseils si précieux ainsi que votre appui. Nous sommes fiers d'avoir appris auprès de vous, recevez ici cher maître l'expression de notre indéfectible attachement et surtout notre profonde gratitude.

A notre Maître et co-directeur de thèse, Docteur ModiboSangaré.

❖ Secrétaire Principal de la FMOS,

❖ Enseignant titulaire des cours d'anglais à la FMOS/FAPH/FST.

Cher maître, merci d'avoir aidé à l'élaboration de ce travail, vous avez toujours fait de ce travail une préoccupation personnelle.

L'ambiance détendue qui est né au cours de ce travail témoigne de votre gentillesse et simplicité.

A vos côtés, nous avons appris beaucoup de choses.

Recevez ici cher maître l'expression de notre attachement et surtout de notre profonde reconnaissance.

A notre Maître et membre de jury Docteur Oumar Wane

Praticien hospitalier au C.H.U.O.S de Bamako ;

Spécialiste d'odontostomatologie conservatrice et d'endodontie ;

Chef de service d'odontologie conservatrice et d'endodontie du CHUOS de Bamako.

Malgré vos multiples occupations, vous avez accepté de juger notre modeste travail.

C'est un immense plaisir pour nous de vous compter parmi notre jury.

Vos qualités humaines et pédagogiques font de vous un enseignant exemplaire.

Trouvez dans ce travail, cher maître, l'expression de notre respectueuse considération.

Abréviations

Liste de l'abréviation

ASACYOYIRI : Association de Santé Communautaire de Yirimadio

CHU : Centre Hospitalier et Universitaire.

CHU-OS : Centre Hospitalier et Universitaire d'Odontostomatologie.

CNOS : Centre National d'Odontostomatologie.

CM : Cours magistraux.

CSCOM : Centre de Santé Communautaire.

CS Réf : Centre de Santé Référence.

F : Féminin

FAPH : Faculté de Pharmacie.

FMOS : Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie.

FMPOS : Faculté de Médecine, Pharmacie et Odontostomatologie.

IES :Institutions d'Enseignement Supérieurs

M : Masculin.

MPC : Math, Physique et Chimie

SB : Sciences Biologiques.

SE : Sciences Exactes.

TD : Travaux Dirigés.

TP : Travaux Pratiques.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

USTTB : Université de Sciences, des Techniques et Technologies de Bamako.

Table des matières

Table des matières

Commentaire [F1]: A completer

I.	INTRODUCTION.....	1
II.	GÉNÉRALITÉS.....	10
III.	MATERIEL ET MÉTHODES.....	15
IV.	RÉSULTATS.....	19
V.	COMMENTAIRES ET DISCUSSION.....	57
VI.	CONCLUSION.....	62
VII.	RECOMMANDATIONS.....	64
VIII.	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	66
IX.	ANNEXE.....	70

INTRODUCTION

1 Introduction:

1.1 Préambule :

Le principal sens du *Numerus Clausus* est de sélectionner des étudiants ayant la capacité de réussir des études longues et complexes (1). Dans ce cas précis il est fixé par la loi, et le nombre d'admis est donné chaque année par arrêté ministériel. Cela concerne les étudiants pouvant être admis en deuxième année d'études en médecine, pharmacie, odontologie (dentistes) (2). L'étudiant n'est donc plus confronté uniquement qu'à lui-même mais bien contre tous les autres car il doit être parmi les meilleurs de sa classe pour être admis en 2^{ème} année.

Le *numerus clausus* veut dire en latin « nombre fermé ». Cela veut dire donc en médecine qu'il n'y aura qu'un nombre restreint de personnes qui auront accès à la deuxième année médecine ou deuxième année odontostomatologie ou deuxième année pharmacie. L'esprit initial du *numerus clausus* était de réduire les dépenses liées à la santé à travers une réduction de l'offre des services de santé en contrôlant le nombre de prestataires depuis la première année de formation des professionnels de la santé. Il est donc à l'opposé à la notion de pourcentage de personnes reçues ou à la notion de note fixe minimale requise pour passer en classe supérieure. Avec le *numerus clausus*, peu importe le nombre d'étudiants inscrits au tronc commun (1^{ère} année médecine et odontostomatologie) ou en 1^{ère} année pharmacie, le nombre d'étudiants admissibles en classe supérieure est fixé selon le quota sur l'arrêté ministériel (2). Avec la flambée de l'effectif du tronc commun, le quota de 430 semble être insignifiant. Le *numerus clausus* a été institué pour rehausser la qualité de la formation en médecine, odontostomatologie et en pharmacie au Mali. Il a été basé sur le ratio cinq (5) étudiants pour un enseignant de rang A (3-17). Force est de reconnaître que le spectre de formation en médecine, en odontostomatologie et en pharmacie a profondément changé au cours de ses 7 dernières années avec l'avènement de deux facultés de sciences de la santé privées l'Université Kankou Moussa et l'Université Bouctou qui ne sont pas soumises au quota du *numerus clausus*. Autant ce nouveau changement constitue une opportunité supplémentaire pour les recalés du *numerus clausus* de la FMOS/FAPH (ayant le moyen financier) de poursuivre leur rêve de devenir médecins, pharmaciens et dentistes, autant il met à la lumière du jour l'inégalité évidente dans la société malienne actuelle. Ceux n'ayant pas les moyens de se payer une Université privée ou migrer dans une Université publique dans un

pays voisin du Mali préfèrent reprendre le numerus clausus autant que faire se peut. Aucune étude n'a été entreprise pour évaluer la pertinence du numerus clausus dans le contexte actuel ni le devenir des recalés du numerus clausus, moins les caractéristiques prédictives (le profil) de la réussite et de l'échec des étudiants au numerus clausus.

Questions de recherche

1.2 Questions de recherche :

- 1.2.1 La qualité de la formation s'est-t-elle améliorée à la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie et Faculte de Pharmacie avec l'introduction du *Numerus Clausus* au Mali?
- 1.2.2 Les effectifs des classes de la FMOS/FAPH ont-t-ils été maitrisés avec l'introduction du *Numerus Clausus* au Mali ?
- 1.2.3 Le budget national lié à la santé a-t-il baissé avec l'introduction du *Numerus Clausus* à la FMOS/FAPH?
- 1.2.4 Le nombre de prescripteurs de soins et de services de santé a-t-il baissé avec l'introduction du *Numerus Clausus* à la FMOS/FAPH au Mali?

Hypothèse de recherche

1.3 Hypothèse de recherche :

Le *Numérus Clausé* est problématique à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.

Objectifs

1.4 Objectifs :

1.4.1 Objectif général :

- ❖ Evaluer la pertinence et l'efficacité du *Numérus Clausus* à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.

1.4.2 Objectifs spécifiques :

Déterminer l'efficacité du *Numérus Clausus* à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.

Déterminer le profil des numériciens qui réussissent ou échouent à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.

Déterminer le devenir des recalés du *Numérus Clausus* à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.

Généralités

2. Généralités:

2.1.Définition :

Communément le *Numerus Clausus* désigne le nombre d'étudiants admis chaque année dans certains cursus. Le *Numerus Clausus* est très répandu dans les professions réglementées, comme par exemple les professions de santé (1).

2.2.Le ratio enseignant/étudiants :

Selon l'UNESCO, le ratio enseignant/étudiants est de 1 enseignant pour 30 étudiants. Beaucoup de pays dans le monde n'arrive pas à respecter ce quota soit à cause du faible nombre d'enseignants ou de la pléthore des étudiants.



Photo des étudiants de la première année de médecine dans l'amphithéâtre de l'Université Cheick AntaDiop (UCAD) de Dakar au Sénégal.

2.3.Détermination du quota :

Le quota du *Numerus Clausus* est déterminé différemment selon les pays. Aux États-Unis d'Amérique (USA), le *Numerus Clausus* est simplement remplacé par le contingentement social, les études en médecine sont excessivement chères et difficilement abordables.

En Europe, le *Numerus Clausus* est en général appliqué au niveau de la fin des études secondaires. En Allemagne, les professions médicales et paramédicales ne sont pas protégées. Le marché de l'emploi médical est bien plus libre avec du chômage. Le quota du *numerus clausus* est élevé et répond aux besoins du pays. Ce qui permet une amélioration des soins avec une bonne couverture médicale du pays y compris les zones rurales qui ne sont pas délaissées. En Belgique (en communauté française), au Portugal et en France, le *Numerus Clausus* est appliqué au bout d'une année universitaire de concours (2). Le quota est fixé en fonction des besoins de santé de la population (3-17).

En Afrique, le *Numerus Clausus* a été remplacé selon les pays par :

- Soit par le concours d'entrée en 1^{ère} année Médecine ou Odontostomatologie ou Pharmacie au Cameroun, au Tchad et au Gabon.
- Soit par une sélection basée sur les notes dans les matières scientifiques au Baccalauréat en Côte d'Ivoire.
- Soit par la mention très bien ou excellente au Baccalauréat en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Soit par une moyenne minimum fixée en début d'année pour être admis en 2^{ème} année Médecine ou Odontostomatologie ou Pharmacie au Bénin, au Togo et au Sénégal.

Au Mali, le quota est fixé en fonction du nombre de professeurs ou enseignants de rang A et du nombre de lits dans les hôpitaux. Selon l'arrêté ministériel de 2003, le quota est de cinq (5) étudiants par enseignant de rang A en médecine, en pharmacie et en odontostomatologie et le Mali est le seul pays en Afrique à appliquer le *Numerus Clausus* au bout d'une année universitaire de concours (2).

2.4. Le but du Numerus Clausus :

En France : Le *numerus clausus* a été mis en place pour maîtriser le nombre de professionnels de santé, principalement dans un but économique afin de réguler le nombre de prescripteurs de service de santé, de contrôler et d'avoir une vision à long terme des dépenses de la sécurité sociale. Il permettait ainsi de réguler le nombre d'étudiants pour s'assurer que les formations en santé restent de qualité, ce qui passe par le fait que tous les étudiants puissent réaliser suffisamment de stages validants et évalués sur le terrain avec un encadrement adéquat (1).

Au Mali : Le *numerus clausus* est mis en place au Mali pour :

- limiter le nombre d'étudiants afin qu'ils ne dépassent pas les capacités de prise en charge de la seule faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie (FMPOS) compte tenu de la capacité des salles de cours et des amphithéâtres, et du nombre de professeurs de rang A,
- réguler le nombre de médecins, de pharmaciens et de dentistes diplômés de qualité et par conséquent le nombre de professionnels en activité
- éviter de former des médecins, pharmaciens et dentistes pour le chômage,

2.5. Les avantages du Numerus Clausus:(2 ; 18 ; 19)

- Les inscriptions à la faculté de médecine ou de pharmacie se font par volonté et non par concours ou par critères de sélection (âge inférieur à 20 ans, mention bien ou excellent au Baccalauréat, baccalauréat scientifique) ;
- L'accès de formations de qualité ;
- La limitation de nombre de personnes en chômage ;
- L'accès à la dérogation et au transfert en cas de redoublements multiples.
- L'obligation de reconnaissance des diplômes des autres pays européens, alors qu'aucun contrôle ne peut s'exercer sur la délivrance de ces diplômes, parfois même il n'y a pas de *numerus clausus* dans ces pays.

2.6. Les désavantages du numerus clausus :(21 ; 22)

- La non-valorisation des 2 à 3 années perdues en cas d'échec au *Numerus Clausus*;
- Le risque accru de manque de médecins dans un pays où la couverture médicale n'est pas optimale;
- L'évaluation sur des capacités intellectuelles et non humanistes ;
- L'inégalité des chances en fonction de la nationalité ;
- La liberté d'installation restant complète, le *Numerus Clausus* est inefficace pour réguler géographiquement la densité médicale.
- Les limites du *Numerus Clausus* sont les principales raisons qui poussent les étudiants maliens à faire leurs études en Médecine, en Odontostomatologie et en Pharmacie à l'étranger.

2.7. Organisation du corps enseignant à la FMOS/FAPH

La FMOS/FAPH a un corps enseignant organisé en pyramide selon le grade. A la base de la pyramide, se trouvent les assistants, qui sont généralement des généralistes recrutés pour être formés pour l'enseignement. Ensuite, les maîtres assistants viennent. Ils sont des spécialistes recrutés qui doivent bénéficier de la formation en pédagogie ou de l'initiation à l'enseignement par un professeur de rang A. Ils sont responsables des travaux pratiques (TP) et des travaux dirigés (TD). Ils ne doivent donner des cours magistraux que sous la supervision d'un enseignant de rang A, l'enseignant titulaire de la discipline. Au sommet de la pyramide se trouvent les enseignants de rang A : les maîtres de conférence et les professeurs titulaires. Dans les normes (le recrutement régulier des assistants et des maîtres assistants, la progression normale d'un grade à un grade), la pyramide doit être plus large à la base et doit se rétrécir vers le sommet.

2.8. Infrastructures disponibles

La FMOS/FAPH a une capacité d'accueil de 1860 places pour 6093 étudiants. Par conséquent, les classes de classe sont utilisées du lundi au samedi et 8 heures à 20 heures pendant toute l'année académique.

2.9. Enseignements du *Numerus Clausus*

Les enseignements du *Numerus Clausus* sont basés sur les cours magistraux (CM). Il n'y a ni de travaux dirigés (TD) ni de travaux pratiques (TP) associés aux CM.

2.10. Les tutorats

Vu la complexité du *Numerus Clausus*, certains étudiants de la classe supérieure organisent des cours de rattrapage pour les étudiants de la 1^{ère} année à l'école fondamentale du Point G. Ces cours sont payés par les étudiants.

Les différentes associations des étudiants et les états-majors de la faculté organisent les cours gratuitement.

Matériels et Méthodes

3. Matériel et méthodes :

3.1 Cadre de l'étude :

Il s'agissait d'une étude descriptive transversale.

3.2 Lieu et période de l'étude :

L'étude a été menée à Bamako au Mali et sur les réseaux sociaux (*Viber, what's up*) de décembre 2017 à janvier 2018.

3.3 Population de l'étude:

Notre étude a porté sur les étudiants de FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali de la promotion 2003 à 2017.

3.4 Echantillonnage:

Nous avons fait une étude pilote. Tous les étudiants de FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali de la première promotion 2003 à celle de 2017 qui ont rempli le questionnaire en copie dure ou en ligne, ont été pris en compte.

3.5 Critères d'inclusion:

Ont été inclus dans notre étude, tous les étudiants de FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali de la promotion 2003 à celle de 2017.

3.6 Critères de non-inclusion:

N'ont pas été inclus dans notre étude, tous les étudiants de FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali qui ne sont de la promotion 2003 à celle de 2017.

3.7 Collecte de données:

La collecte des données a été faite par une exploitation des documents tels que :

- ❖ **Pour déterminer l'efficacité du numerus clausus à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.**

En premier lieu, nous avons contacté le service de la scolarité et des examens de la FMOS/FAPH pour chercher les effectifs de chaque classe de la 1^{ère} à la 6^{ème} année Pharmacie ou médecine générale. Nous avons fait une représentation graphique pour évaluer le changement des effectifs (l'augmentation ou la diminution) au fil des années en fonction de l'évolution du quota.

Nous avons aussi collecté par un questionnaire d'auto-administration les avis des étudiants sur le ratio encadrateurs/stagiaires dans les lieux de stage ainsi que le degré de suivi pendant l'encadrement.

En deuxième lieu, nous avons cherché :

- le nombre de structures de santé publique créées pendant 7 dernières années (2011-2017) au niveau du ministère de la santé ; de la cellule nationale de planification et de la statistique et du ministère de l'économie et de ressource humaine ;
- les dépenses annuelles liées aux prestations de santé par an de 2003 à 2017 au niveau du ministère des finances, de la cellule nationale de planification et de la statistique et de la direction régionale de santé (DRS) de Bamako ;
- le nombre de médecins généralistes et spécialistes inscrits par an dans l'ordre de 2003 à 2017 ;
- Le nombre de structures de santé privées (les polycliniques médicales et médico-chirurgicales, les cliniques médicales et médico-chirurgicales, les cabinets médicaux) créées pendant 7 dernières années (2011-2017)
- Le nombre de médecins chômeurs de 2012 à 2017 au niveau de l'Ordre des Médecins du Mali ;
- le nombre de pharmaciens généralistes et spécialistes inscrits dans l'ordre par an de 2003 à 2017 et le nombre d'officines privées créées pendant 7 dernières années (2011-2017) au niveau de l'Ordre des Pharmaciens du Mali.

❖ **Pour déterminer le profil académique des numériciens à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali de 2003 à 2017.**

Nous avons aussi élaboré un questionnaire d'auto-administration sur les réseaux sociaux (*Viber et What's up*) dont les réponses aux questions 16 à 36 de notre fiche d'enquête ci-dessous pour permettre l'atteindre de cet objectif.

❖ **Pour déterminer le devenir des recalés du numerus clausus à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali de 2003 à 2017.**

Nous avons élaboré un questionnaire d'auto-administration à l'attention des recalés du numerus clausus de 2003 à 2017 pour déterminer le nombre d'années passées à la FMOS/FAPH, la raison de quitter la FMOS/FAPH (exclusion, abandon, transfert, réussite dans un autre programme de formation) et leur situation professionnelle actuelle.

3.8 Considérations éthiques:

Nous avons d'abord reçu les formations en éthique puis l'autorisation d'enquête des autorités administratives de la faculté de médecine et d'odontostomatologie et du centre de santé communautaire. Ensuite, nous avons tenu à assurer :

Le consentement éclairé des participants, l'anonymat des participants, la confidentialité de l'entretien et le respect de la personne humaine.

3.9 Saisie et Analyse des données:

La saisie des données est faite avec Microsoft Excel 2010. L'analyse et le traitement des données sont faits par SPSS16.



Résultats

Résultats

Sur 27996 étudiants inscrits à la FMOS/FAPH entre 2003 à 2017, le taux de réponse était 49,8% (472) sur 948 étudiants. Le sexe féminin était nombreux 53,8 (254) dans 472 des cas. Le plus jeune âge était 18 ans. Le ratio étudiants / enseignant du rang A a été 1/49 et 1/52 respectivement à la FMOS et à la FAPH.

Tableau I : Evolution du nombre d'étudiants et du ratio nombre d'étudiants/enseignant selon le grade de la FMOS/FAPH de 2003 à 2017

Ratio Etudiants /Enseignant	2003	2009	2012		2017	
	FMPOS	FMPOS	FMOS	FAPH	FMOS	FAPH
	N=4928	N=4587	N=3873	N=685	N=4823	N=1270
Assistants	1:246	1:655	1:129	1:24	1:60	1:49
Maîtres-assistants	1:170	1:52	1:50	1:86	1:35	1:127
Maîtres de conférences	1:170	1:92	1:57	1:38	1:75	1:106
Professeurstitulaires	1:205	1:127	1:149	1:86	1:138	1:106
Enseignant de rang A	1:93	1:53	1:41	1:26	1:49	1:52
Enseignant	1:48	1:25	1:19	1:11	1:15	1:21

Le ratioétudiants/enseignant de rang Aa été de 1/52 et 1 /49 respectivement à la FAPH et à la FMOS en 2017.

TableauII:Effectifs des classes de la FMOS de 2016 à 2018

CLASSES	MEDECINE			ODONTOSTOMATOLOGIE		
	Effectif 2015-16	Effectif 2016-17	Effectif 2017-18	Effectif 2015-16	Effectif 2016-17	Effectif 2017-18
1 ^{ère} année	1179	2030	2700	53	58	60
2 ^{ème} année	460	476	500	18	15	16
3 ^{ème} année	603	492	525	14	16	14
4 ^{ème} année	556	607	449	17	15	18
5 ^{ème} année	345	345	568	15	15	13
6 ^{ème} année	418	388	502	13	11	11
7 ^{ème} année	361	350	432	NA	NA	NA*
Total	3922	4688	5676	77	72	72

*La formation en odontostomatologie est de six (6) ans.

L'effectif le plus élevé en 2015-2016 était de 603 en 3^{ème} année de Médecine générale. Cette pléthore continue en 4^{ème} année et 5^{ème} année en 2016-2017 et 2017-2018 respectivement.

Objectif spécifique 1 :Déterminer l'efficacité du *Numerus Clausus* à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.(3-.17)

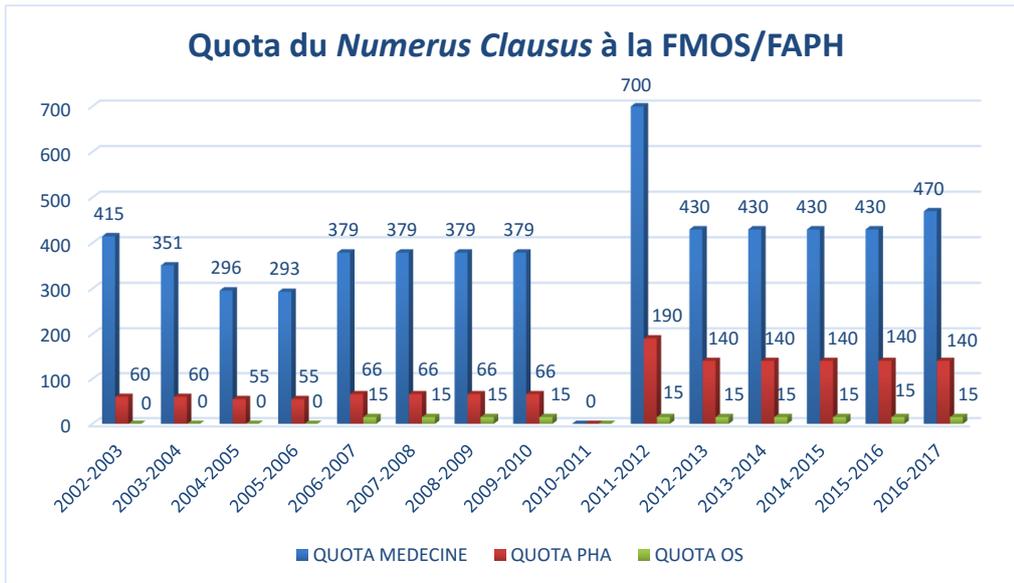


Figure 1 : L'évolution du quota du numerus clausus de 2003 à 2017. Le quota du *Numerus Clausus* a augmenté de façon considérable avec l'année blanche de 2010-2011.

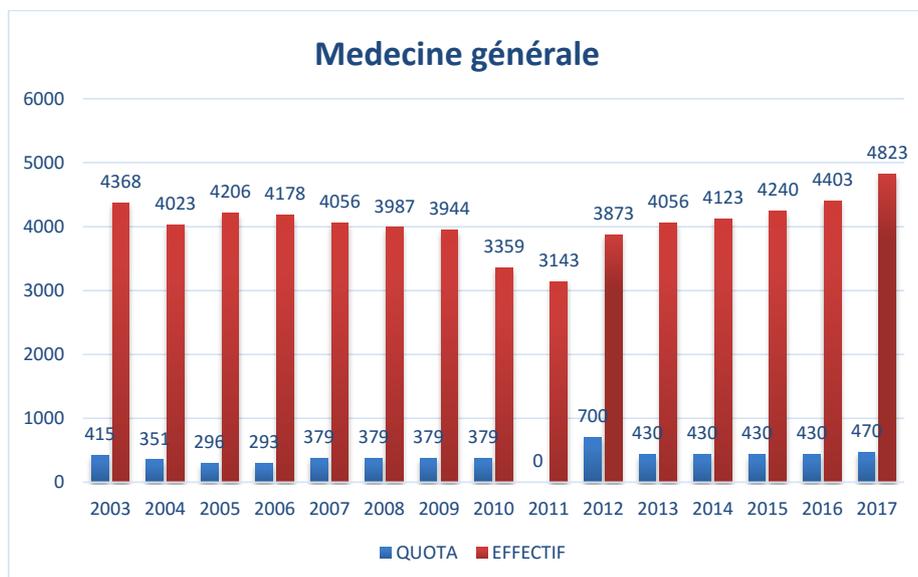


Figure 2 : L'évolution du quota et des effectifs des étudiants en Médecine de la FMOS de l'USTTB au Mali de 2003 à 2017.

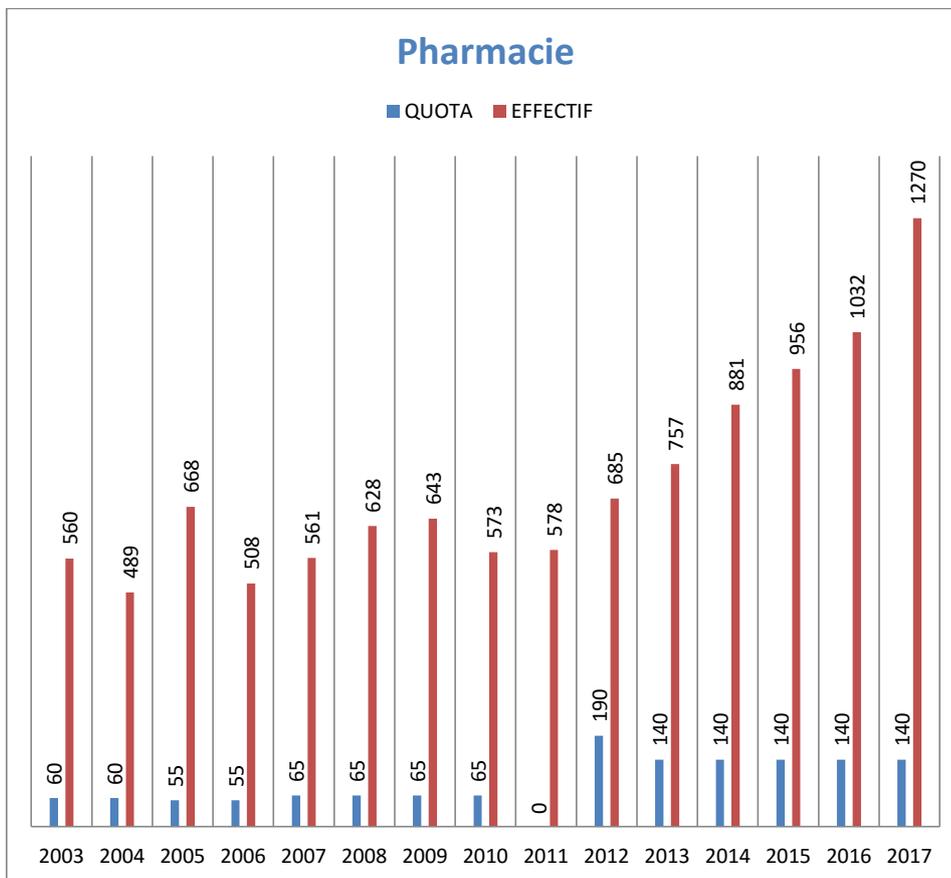


Figure 3 : L'évolution du quota et des effectifs des étudiants en Pharmacie de la FMOS de l'USTTB au Mali de 2003 à 2017.

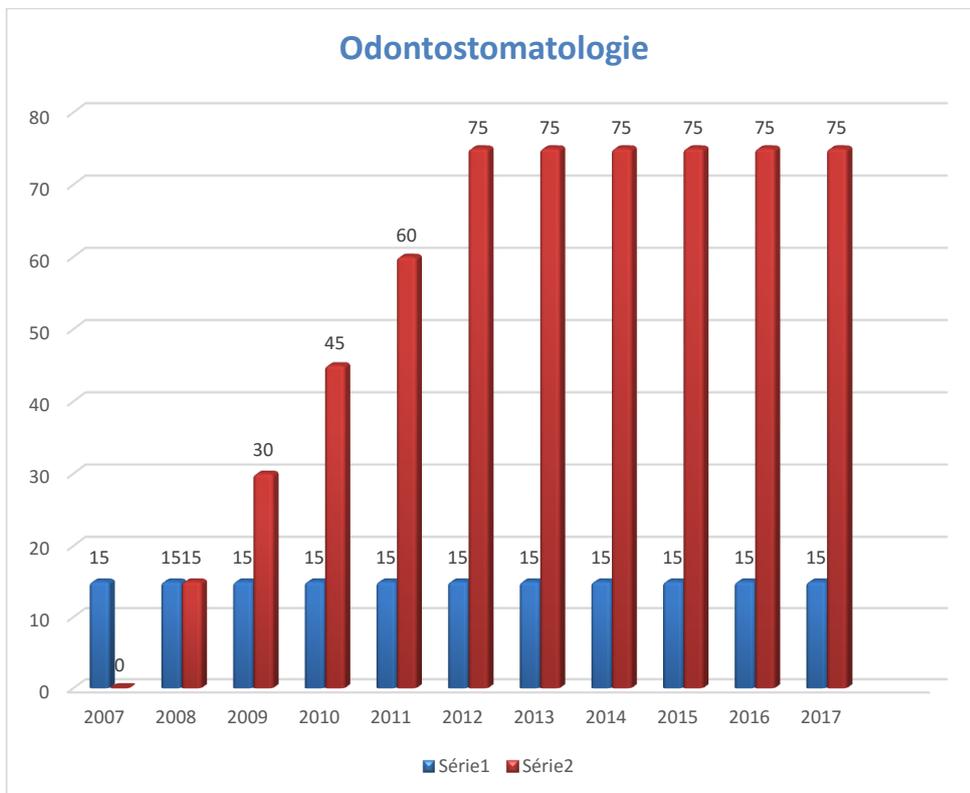


Figure 4 : L'évolution du quota et des effectifs des étudiants en Odontostomatologie de la FMOS de l'USTTB au Mali de 2003 à 2017.

Tableau III :Le nombre de structures sanitaires publiques et privées créés auMali entre 2011 et 2017.(22-32)

Année	N° Hôpitaux	N° CSREF	N° CSCOM	N° Structures privées*
2011	15	60	1135	436
2017	15	70	1296	618
Ecart	0	10	163	182

*Polycliniques, cliniques, et cabinets médicaux.

De 2011 à 2017, aucun nouvel hôpital n'a été créée. Par contre, 163 CSCOM et 182 nouvelles structures médicales privées ont été créées dont 36 Cabinets dentaires.

Tableau IV: L'évolution de la démographie du Mali, du budget national alloué à la santé de 2003 à 2017.(31-.45)

Année	Population (N° total d'habitants)	Budget santé (en milliard)	Budget santé/budget d'état (%)
2003	12 005 128	52.1	7
2004	12 391 906	53.4	7
2005	12 798 763	57.1	7
2006	13 227 064	72.7	8
2007	13 675 606	65.3	7
2008	14 138 216	70.1	7
2009	14 606 597	72.3	7
2010	15 075 085	79.8	7
2011	15 540 989	87.4	7
2012	16 006 670	119.4	8
2013	16 477 818	75.8	7
2014	16 962 846	98.1	7
2015	17 467 905	112.7	11.4
2016	17 994 837	118.2	11.4
2017	18 975 514	140,7-	14,8

Malgré l'augmentation annuelle progressive de la population malienne et du budget national, le pourcentage du budget national alloué à la santé était resté presque inchangé de 2003 à 2014. Ce pourcentage a doublé en 2017.

- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple
- Mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple

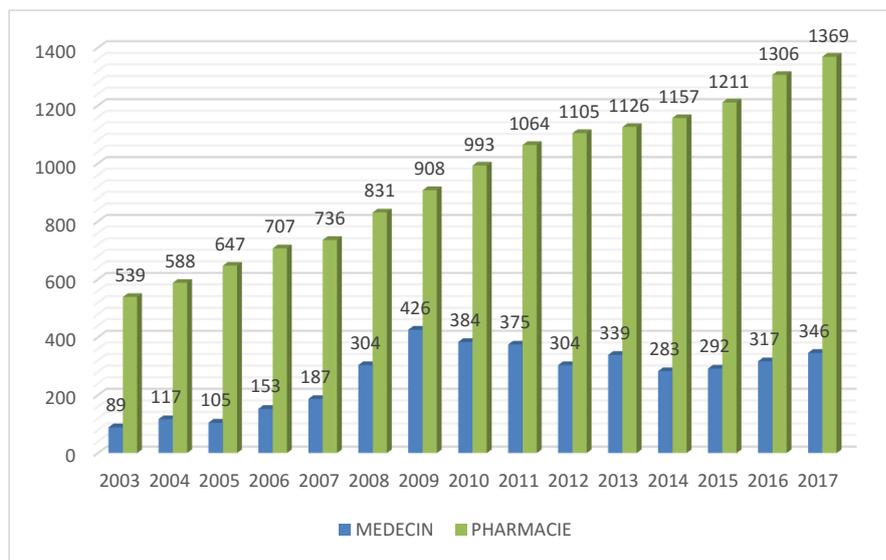


Figure 5 : L'évolution du nombre de médecins et de pharmaciens inscrits par an à l'ordres des médecins ou des pharmaciens du Mali. L'ordre des médecins en 2009 a enregistré le nombre le plus élevé d'inscriptions de médecins soit 426 inscriptions. L'ordre des pharmaciens a par ailleurs enregistré un nombre croissant d'inscrits de 2003 à 2017.

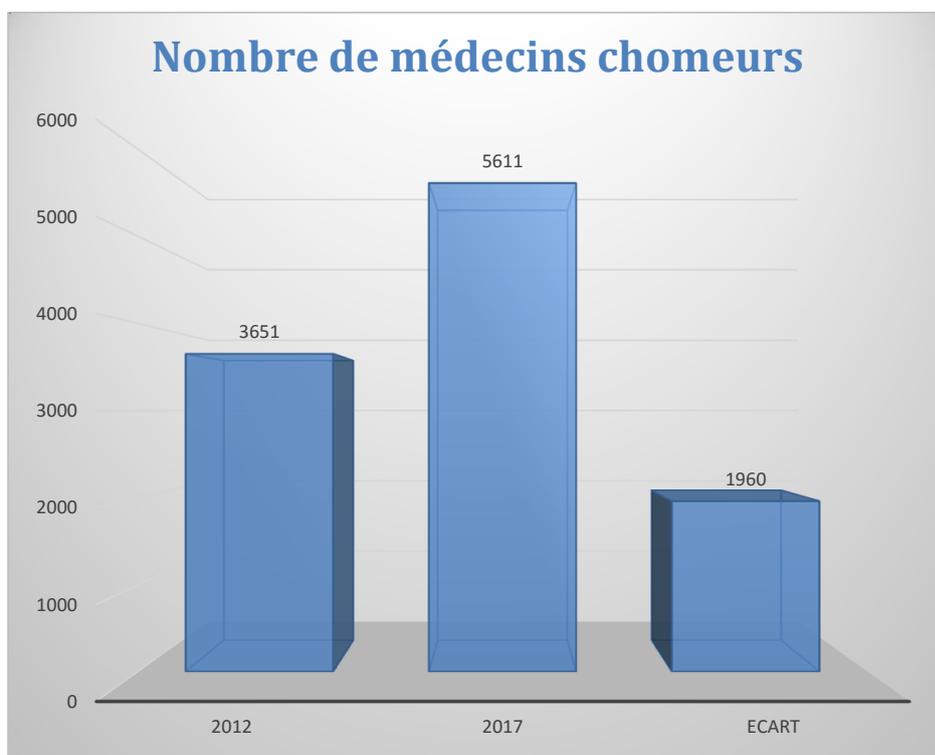


Figure 6 : Le nombre de médecins chômeurs au Mali en 2012 et en 2017. En cinq (5) ans, le Mali a enregistré 1960 nouveaux médecins chômeurs.

Tableau V : Répartition des étudiants enquêtés selon leur opinion sur « le *Numerus Clausus* est toujours pertinent à la FMOS/FAPH de l'USTTB. »

Opinion des étudiants sur la question. Le <i>Numerus Clausus</i> est toujours pertinent ?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Je ne suis pas du tout d'accord.	64	13,6
Je ne suis pas d'accord.	50	10,6
Je ne pense pas.	100	21,2
Je suis d'accord.	137	29
Je suis tout à fait d'accord.	121	25,6
Total	472	100

Les étudiants enquêtés en ligne ont estimé que le *numerus clausus* est toujours pertinent à la FMOS/FAPH de l'USTTB dans 54,6% (258/472) des cas.

Tableau VI: Répartition des étudiants enquêtés selon leur opinion sur « le *Numerus Clausus* a permis de contrôler les effectifs des classes à la FMOS/FAPH de l'USTTB. »

Opinion des étudiants sur la question.	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Le <i>Numerus Clausus</i> a permis de contrôler les effectifs des classes à la FMOS/FAPH de l'USTTB ?		
Je ne suis pas du tout d'accord.	88	18,6
Je ne suis pas d'accord.	49	10,4
Je ne pense pas.	47	10,0
Je suis d'accord.	239	50,6
Je suis tout à fait d'accord.	36	7,6
Indéterminée	13	2,8
Total	472	100

Les étudiants enquêtés en ligne ont estimé que le *numerus clausus* a permis de contrôler les effectifs des classes à la FMOS/FAPH de l'USTTB dans 58,2% (275/472) des cas.

Tableau VII :Répartition des étudiants enquêtés selon leur opinion sur «le *Numerus Claususa* permis d'améliorer considérablement la qualité de la formation des médecins, dentistes et pharmaciens de la FMOS/FAPH de l'USTTB. »

Opinion des étudiants sur la question.	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
le <i>Numerus Claususa</i> permis d'améliorer considérablement la qualité de la formation des médecins, dentistes et pharmaciens de la FMOS/FAPH de l'USTTB ?		
Je ne suis pas du tout d'accord.	85	18,1
Je ne suis pas d'accord.	0	0
Je ne pense pas.	172	36,4
Je suis d'accord.	129	27,3
Je suis tout à fait d'accord.	86	18,2
Total	472	100

Les étudiants enquêtés en ligne ont estimé que le numerus clausus n'a permis d'améliorer considérablement la qualité de la formation des médecins, des dentistes et des pharmaciens formés de la FMOS/FAPH de l'USTTB dans 4 5,5% (215/472) des cas.

Tableau VIII: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon leur opinion sur «le *Numerus Clausus* permis de contrôler le nombre de médecins, dentistes et pharmaciens à la FMOS/FAPH de l'USTTB.»

Opinion des étudiants sur la question. le <i>Numerus Clausus</i> permis de contrôler le nombre de médecins, dentistes et pharmaciens à la FMOS/FAPH de l'USTTB ?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Je ne suis pas du tout d'accord.	66	14
Je ne suis pas d'accord.	26	5,5
Je ne pense pas.	81	17,2
Je suis d'accord.	240	50,8
Je suis tout à fait d'accord.	57	12,1
Total	472	100

Les étudiants enquêtés en ligne ont estimé que le *Numerus Clausus* permis de contrôler le nombre de médecins, de dentistes et de pharmaciens formés à la FMOS/FAPH de l'USTTB dans 62,9% (297/472) des cas.

Objectif spécifique 2 : Déterminer le profil des numériciens qui réussissent ou échouent à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.

Tableau IX: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon le sexe.

Sexe	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Masculin	218	46,2
Féminin	254	53,8
Total	472	100

Les étudiants enquêtés en ligne sont de sexe féminin dans 53,8% (254/472) des cas.

TableauX: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon le lieu de provenance.

Lieu de provenance	Fréquence (N)	Pourcentage (%)	Pays
Bamako	203	43	Etudiants Maliens
Koulikoro	52	11	
Sikasso	52	11	
Ségou	38	8,1	
Kayes	29	6,1	
Mopti	23	4,9	
Gao	22	4,7	
Menaka	4	0,8	
Kidal	2	0,4	
Tombouctou	2	0,4	
Taoudéni	1	0,2	
Coté d'Ivoire	14	3	Etudiants Etrangers
Togo	11	2,3	
Bénin	7	1,5	
Cameroun	7	1,5	
Ghana	2	0,4	
Gabon	1	0,2	
Niger	1	0,2	
Senegal	1	0,2	

Total	472	100	
--------------	------------	------------	--

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne étaient de Bamako dans 43 % (203/472) des cas.

Tableau XI: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon le statut matrimonial.

Statut matrimonial	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Célibataire	377	79,9
Marié(e)	53	11,2
Fiancé(e)	42	8,9
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne étaient de célibataire dans 79,9% (377) des cas.

Tableau XII:Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon le statut de père ou de mère.

Avezvous des enfants?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Oui	28	5,9
Non	421	89,2
Non précisée	23	4,9
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne avaient admis avoir un enfant dans 5,9% (28/472) des cas.

Tableau XIII: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon le niveau d'éducation des parents.

Niveau d'éducation	Père		Mère	
	Fréquence (N)	Pourcentage (%)	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Non scolarisé	79	16,7	93	19,7
Primaire	39	8,3	120	25,4
Secondaire	91	19,3	82	17,4
Supérieur	263	55,7	177	37,5
Total	472	100	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne avaient un parent de niveau d'éducation supérieur dans 37,5% (177/472) à 55,7% (263/472) des cas.

Tableau XIV:Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon le type de Lycée fréquenté.

Quels types de lycée avez Vous fréquenté?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Privé	278	58,9
Public	194	41,1
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne qui ont fréquenté un lycée privé ont été de 58,9%(278/472)des cas.

Tableau XV:Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon la série de baccalauréat.

Quel type de bac avez-vous?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
SB	394	83,5
SE	52	11,0
Série D	26	5,5
Total	472	100

SB : Science biologiques.

SE : Science exactes.

Série D : Science biologiques.

Bac : Baccalauréat.

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne ont fait la série SB dans 83,5% (394/472) des cas.

Tableau XVI: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon la nationalité

Nationalité	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Malienn	449	95,1
Camerounaise	11	2,3
Ivoirienne	3	0,6
Béninoise	2	0,4
Tchadienne	2	0,4
Gabonaise	1	0,2
Djiboutienne	1	0,2
Nigérienne	1	0,2
Togolaise	1	0,2
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne sont de nationalité malienne dans 95,1%(449/472)des cas.

Tableau XVII:Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon l'obtention de report d'année.

Avez-vous obtenu le report de l'année?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Oui	8	1,7
Non	342	72,5
Inconnu	122	25,8
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne n'ont pas demandé un report d'année dans 72,5%(342/472) des cas.

Tableau XVIII:Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon une autre étude parallèlement celle à la FMOS/FAPH de l'USTTB.

Avez-vous fait une autre étude parallèlement à la FMOS/FAPH de l'USTTB ?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Oui	55	11,7
Non	405	85,8
Inconnu	12	2,5
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne n'ont pas fréquenté une autre faculté ou institue parallèlement à la FMOS/FAPH de l'USTTB dans 85,8%(405/472) des cas.

Tableau XIX :Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon le soutien financier des parents ou une tierce personne.

Avez-Vous le soutien des parents ou une tierce personne?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Oui	351	74,4
Non	121	25,6
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne ont de soutien financier des parents dans 74,4%(351/472) des cas.

Tableau XX:Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon la situation boursière.

Situation boursière	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Boursier - entier	281	59,5
Demi - boursier	62	13,1
Sans bourse	129	27,3
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne ont été des boursiers entiers dans 59,5%(281/472) des cas.

Tableau XXI:Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon la situation parent médecin, un pharmacien= ou dentiste ou un parent/ami qui étudie à la FMOS/FAPH.

Avez-vous un parent médecin, pharmaciens ou dentiste ou un parent/ami qui étudie à la FMOS/FAPH?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Oui	180	38,1
Non	292	61,9
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne dans 61,9%(292/472)descasont un parent médecin, pharmacien ou dentiste ou un parent/ami qui étudie à la FMOS/FAPH.

Tableau XXII: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon le temps de préparation du *Numerus Clausus*.

Combien de temps avez-vous préparé le <i>Numerus Clausus</i> (en semaines)?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
12	58	12,3
10	33	7
8	34	7,2
7	20	4,2
5 -6	69	14,6
4	43	8,9
2	161	34,1
Toute_l'année_scolaire	29	6,1
Autres	25	5,3
Total	472	100

*Autres= Je l'ignore (1 cas), Je ne m'en souviens plus. (8 cas), Je ne sais pas. (16 cas).

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne dans 34,1% (161/472) des cas ont préparé pendant deux (2) semaines soit dans la période de révision donnée par l'administration de la FMOS/FAPH.

Tableau XXIII: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon la participation aux cours magistraux.

Combien de pour cent (%) de cours magistraux avez-vous suivi?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
<50	55	11,7
50-60	86	18,2
70-80	144	30,5
90-100	169	35,8
Inconnu	18	3,8
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne dans 35,8% (169/472) des cas ont suivi 90-100% des cours magistraux.

Tableau XXIV: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon la mention au bac.

Quelle mention avez-vous obtenu au bac?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Passable	347	73,5
Assez bien	29	6,1
Bien	8	1,7
Inconnu	88	18,6
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne 73,5% (347/472) des cas ont eu la mention passable au baccalauréat.

Tableau XXV: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon l'âge d'admission au baccalauréat.

A quel âge avez-vous obtenu le Baccalauréat (en année)?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
16	8	1,7
17	141	29,9
18	165	35
19	95	20,1
20	56	11,9
21	4	0,8
22	3	0,6
Total	472	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne dans 35% (165/472) des cas ont eu le baccalauréat à l'âge de 18 ans.

Objectif spécifique 3 : Déterminer le devenir des recalés du *Numérus Clausus* à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.

Tableau XXVI: Répartition des étudiants enquêtés en ligne selon la situation actuelle des numériciens recalés.

Que faites vous actuellement?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Rien	153	39,9
Etudiants dans une école de santé	105	27,4
Etudiants dans une autre faculté ou institut	91	23,8
Assistants en pharmacie	34	8,9
Total	383	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne dans 39,9%(153/ 383)des cas ne faisaient rien.

Tableau XXVII:Répartition des étudiants recalés, enquêtés en ligne selon la manière de quitter la FMOS/FAPH.

Comment aviez-vous quitté la FMOS/FAPH?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Transfert dans une autre faculté ou institut	170	44,4
Abandon des etudes	116	30,3
Inconnu	97	25,3
Total	383	100

Les étudiants enquêtés en ligne dans 44,4%(170/383) des cas ont quitté la FMOS/FAPH par transfert dans une autre institution.

Tableau XXVIII :Répartition des étudiants recalés, enquêtés en ligne selon l'obtention de la dérogation.

Aviez-vous obtenu la dérogation à la FMOS/FAPH ?	Fréquence (N)	Pourcentage (%)
Oui	115	30
Non	165	43,1
Inconnu	103	26,9
Total	383	100

Les étudiants de la FMOS/FAPH enquêtés en ligne n'ont pas trouvé la dérogation dans 43,1% (165/383) des cas.

Tableau XXI : Détermination des facteurs d'échec ou de réussite au *Numerus Clausus* par la régression logistique uni variée

Variables	S.B	S.E.	Wald	df	Sig.	Exp(B)	95.0% C.I. for EXP(B)	
							inferieur	Superieur
Age d'obtention du bac > ou <17 ans	-0.13	0.19	0.5	1	0.47	0.87	0.59	1.27
Sexe (F/M)	-0.24	0.23	1.17	1	0.28	0.78	0.5	1.22
Type de bac	0.46	0.4	14.25	2	0.001	0.766	2.43	24.13
Mention au Bac	21.76	4.02E ⁴	1.132	3	0.76	2.22E ⁹	0.00	.
Profession du père	-0.94	0.49	10.42	6	0.10	0.9	0.34	2.38
Profession de la mère	-0.48	0.33	5.04	4	0.28	0.6	0.32	1.18
Suivi de 70% des CM	-21.7	1.4E ⁴	3.74	3	0.29	0.0	0.00	.
Marie ou célibataire	0.43	0.45	3.83	2	0.147	1.53	0.6	3.7
Etude parallèle ou non	-20.75	1.16E ⁴	0.58	2	0.75	0.00	0.00	.
Nombre de semaines de révision < 2 ou >2	-0.04	0.27	0.054	2	0.81	0.96	0.7	1.32
Bourse ou sans bourse	-0.10	0.22	0.72	2	0.69	0.9	0.58	1.39

Le tableau individuel (ci-dessus) correspond aux effets des variables explicatives individuelles sur la variable dépendante (l'échec et la réussite) au *Numerus Clausus*. Une variable explicative a un effet significatif sur la variable dépendante si :

| sig : signifiante est inférieure à 0.005 qui correspond au seuil d'erreur pour 95% d'intervalle de confiance.

Il faut aussi que IC exclus 0.

Quant au signe de SB si le signe est positif les deux variables varient dans le même sens et le contraire si SB est négatif.

Aussi si expB (qui correspond à l'odds ratio) est supérieur à 1. La variable explicative est un facteur de protection sur la valeur dépendante si non c'est un facteur de risque de (de favorisation) Si c'est égale à 1. Aucune relation n'existe entre les deux variables.

NB : toutes ces autres conditions sont valables si significative est < 0.005 . Nous pouvons dire que le type de Bac est important pour l'échec ou la réussite au numerus.

Tableau XXX : Evolution du nombre des enseignants de la FMOS/FAPH de 2003 à 2017.

Enseignants par grade	2003	2009	2012		2017	
	FMPOS	FMPOS	FMOS	FAPH	FMOS	FAPH
Assistants	20	7	30	28	80	26
Maîtres-assistants	29	88	77	8	137	10
Maîtres de conférences	29	50	68	18	64	12
Professeurs	24	36	26	8	35	12
Total	102	181	201	62	316	60

Contrairement à la pharmacie, le nombre d'enseignants tous grades confondus a augmenté de 57,2% de 2012 à 2017.

Commentaires
Et
Discussion

5. Commentaries et discussion

➤ **Ratio enseignants de rang A / Etudiants**

➤ Le ratio étudiant par enseignant de rang A était de 1/49 pour la FMOS et de 1/52 pour la FAPH. Le ratio enseignants/étudiants était de 1/15 à la FMOS et 1/21 à la FAPH. Ce ratio est supérieur au 1/30 recommandé par l'UNESCO. Ce fait s'explique par le dernier recrutement en 2017 des assistants et des maitres assistants dans les deux facultés.

➤ **Effectifs des étudiants de la FMOS/FAPH en fonction du quota**

Nous constatons que malgré l'instauration du quota, les effectifs des classes après le *Numerus clausus* au fil des années de 2015 à 2018 n'ont pas baissé à hauteur de souhait. L'effectif le plus petit a presque toujours été observé en 2^{ème} année de médecine ou de pharmacie. Cela témoigne du respect du quota. L'effectif le plus élevé en 2015-2016 était de 603 en 3^{ème} année de Médecine générale. Cette pléthore a continué en 4^{ème} année et 5^{ème} année en 2016-2017 et 2017-2018 respectivement.

L'explication plausible des effectifs pléthoriques est alors liée au taux d'échec élevé à partir de la 3^{ème} année et 5^{ème} année de médecine (rapport annuel des activités de la FMOS 2018). Parallèlement aux autres classes, l'effectif du *Numerus Clausus* a explosé ces trois dernières années avec un record de 2700 étudiants en 2017-2018. Ceci s'explique par les conditions d'accès à la FMOS/FAPH. D'une part, le projet NICHE du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) donne la possibilité aux nouveaux bacheliers maliens de faire la préinscription en ligne sur CampusMali dans trois différents instituts/facultés de leur libre choix dont la FMOS/FAPH et sans tenir compte des capacités d'accueil des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES). D'autre part, l'USTTB aussi autorise les maliens de l'extérieur avec un baccalauréat nouveau ou ancien âgés de moins de 25 ans de s'inscrire sur étude de dossiers. En plus, le nombre de redoublants et dérogés augmente chaque année. Un fait important est le fait que les inscriptions ferment dans presque toutes les IES au Mali avant la FMOS/FAPH. Par conséquent, ses deux facultés sont

obligées d'accommoder tous les bacheliers qui n'ont pas eu de point de chute dans les autres IES au Mali.

Le nombre de structures sanitaires publiques et privées créés au Mali entre 2011 et 2017

- De 2011 à 2017, 163 CSCOM et 182 nouvelles structures médicales privées ont été créées. Cela a contribué à l'utilisation d'un bon nombre de médecins disponibles sur le marché de l'emploi. Malgré ces nouvelles structures privées, de 2012 à 2017, le Mali a enregistré 1960 nouveaux médecins chômeurs (Figure 6). Par contre, aucun nouvel hôpital n'a été créé. Cela justifie un quota constant de 430 de 2012 à 2016 malgré l'augmentation du nombre d'enseignants de rang A (Figure 2). L'augmentation du quota de 430 à 470 en 2017 est basée uniquement sur le nombre d'enseignants de rang A.
- **L'évolution de la démographie du Mali, du budget national alloué à la santé de 2003 à 2017**

Malgré l'augmentation annuelle progressive de la population malienne et du budget national, le pourcentage du budget national alloué à la santé est resté presque invarié de 2003 à 2014. Ce constant est lié plutôt à la politique de priorisation dans la répartition du budget national qu'à l'impact du *Numerus Clausus* car entre 2003 et 2011, la première promotion des numériciens n'est pas encore sur le marché de l'emploi. En plus, il n'y a pas de sécurité sociale au Mali où l'état subventionne une grande partie du coût des services de santé aux citoyens. Ce pourcentage du budget a doublé en 2017.

➤ **Le nombre de Médecins chômeurs au Mali de 2012 à 2017**

Nous constatons que le nombre de médecins chômeurs a augmenté au fil des années avec 1960 nouveaux médecins chômeurs enregistrés de 2012 à 2017. Le *Numerus Clausus* doit permettre la formation des médecins selon le besoin du pays en évitant ou en minimisant le chômage des jeunes médecins.

➤ **Le profil de l'étudiant**

Durant notre étude sur les réseaux sociaux, 383 des 472 participants étaient des recalés du *Numerus Clausus*. Les étudiants ont fréquenté un lycée privé dans 58,9% des cas (**Tableau XIV**). Cela est dû le fait que les lycées privés sont de plus en plus nombreux au Mali et reçoivent des élèves du public admis au DEF. En plus, beaucoup de parents d'élèves ayant les moyens financiers préfèrent le privé au public pour l'éducation secondaire de leurs enfants. Les lycées privés connaissent moins de grèves et les enseignants sont plus motivés.

Les étudiants qui ont participé à notre enquête ont un baccalauréat série SB dans 83,5% des cas (**Tableau XV**) et la mention passable dans 73,5% des cas (**Tableau XXIV**). C'est normal que l'admission aux études en médecine soit conditionnée à un baccalauréat scientifique de préférence de la série Science Biologique mais avec une mention autre que passable. D'après nos enquêtes auprès des étudiants non maliens à la FMOS/FAPH, un étudiant doit avoir au moins 12/20 de moyenne au bac avec au moins 18/20 en math, physique et chimie (MPC) et en biologie en Côte d'Ivoire, 14/20 de moyenne générale au Maroc et la mention bien en Algérie pour être admis aux études en médecine. La particularité du Mali est que la plupart des bacheliers avec la mention bien ou excellente bénéficient de bourses d'étude d'excellence pour l'étranger (la France, l'Algérie, la Russie et le Cuba).

Le devenir des étudiants recalés au *Numerus Clausus*:

Les étudiants recalés au *Numerus Clausus* avaient quitté la FMOS/FAPH sur transfert dans une autre faculté dans 44,4% des cas (**Tableau XXVII**). Le transfert entre les structures de l'USTTB (Faculté des Sciences et des Techniques, FST, la FMOS, la FAPH et l'Institut des Sciences Appliquées, ISA) est facile avec l'implication de la structure d'accueil et de départ via le Rectorat de l'USTTB. Par contre, le transfert vers des institutions d'enseignement supérieur (IES) à l'étranger de l'USTTB n'engage que l'étudiant lui-même. Ce pourcentage est plus élevé si les années académiques à la FMOS/FAPH sont normales comme dans les autres IES du Mali. En général, au moment de la parution des résultats du *Numerus Clausus* avec ceux de la deuxième session, presque toutes les IES ont clôturé les inscriptions. Cela contraint les recalés de perdre au moins une année avant de pouvoir s'inscrire ailleurs et l'ancienneté du baccalauréat diminue la chance d'être accepté à cause de la pléthore des nouveaux bacheliers chaque année.

Les étudiants recalés au *Numerus Clausus* n'ont pas obtenu une dérogation dans 43,1% des cas (**Tableau XXVIII**). L'obtention de la dérogation est régie par un arrêté ministériel qui stipule qu'un étudiant dans le premier cycle des études de la FMOS/FAPH (1^{ère} et 2^{ème} année) ayant épuisé sa scolarité avec une moyenne générale d'au moins 10/20 a automatiquement droit à la dérogation. Selon nos constats, la plupart des étudiants promus à l'exclusion ne répondent pas aux critères d'obtention d'une dérogation.

Les étudiants recalés au *Numerus Clausus* n'ont aucune activité spécifique au moment de notre enquête dans 39,9% des cas (**Tableau XXVII**). Ce résultat s'explique par le fait que d'une

part beaucoup d'étudiants n'ont pas assez de support familial pour continuer les étudiants dans une faculté de médecine privée. D'autre part, certains recalés du *Numerus Clausus* vont jusqu'à douter de leur capacité à réussir dans la vie du fait des échecs répétés malgré leur meilleur effort. Bien au-delà de ces raisons sus citées, c'est le manque de mesure d'accompagnement depuis l'implémentation du *Numerus Clausus* qui en est l'explication majeure. Sous d'autres cieux, les passerelles sont créées pour accommoder les recalés du *Numerus Clausus* en fonction des crédits obtenus pendant les deux ou trois années passées à la faculté de médecine ou de pharmacie. Les dites passerelles leur donnent l'opportunité de devenir des biologistes, des physiologistes, des chimistes, des infirmiers d'état, des sages-femmes ou des sapeurs-pompiers.

Conclusion

6. Conclusion

Au terme de notre étude et au vue du changement de formation des médecins et des pharmaciens au Mali par l'instauration des facultés de médecine et de pharmacie privées, la pertinence et l'efficacité du *Numerus Clausus* à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali sont questionnables. La pléthoreet l'augmentation du taux d'échec au *Numerus Clausus*s'expliquent par la disproportion notoire entre l'augmentation en exponentiel de la démographie malienne en général mais surtout du flux de bacheliers vers les IES au Mali entre le statique des infrastructures de formation de l'enseignement supérieur. Un changement de la situation actuelle du *Numerus Clausus* s'impose et exige une prise de conscience et de décision à tous les niveaux.

Recommandations

7. Recommandations

Au terme de notre étude, nous formulons les recommandations suivantes:

❖ **Au gouvernement malien :**

- De construire d'autres facultés de médecine et de pharmacie à l'intérieur du pays avec une approche régionale et transformer les hôpitaux régionaux concernés en CHU ;
- De recruter et de former plus d'assistants et de maîtres assistants pour les facultés de médecine et de pharmacie.

❖ **Au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) :**

- De remplacer le *Numerus Clausus* par les critères d'admission à la FMOS/FAPH basés sur l'excellence ;
- De s'impliquer pour la création des passerelles (avec ou sans *Numerus Clausus*) adaptées au ou en adéquation avec le milieu professionnel malien ;

❖ **Au Rectorat de l'USTTB :**

- De revoir les critères d'admission à la FMOS/FAPH des anciens bacheliers, des maliens de l'extérieur et des bacheliers non maliens ;
- D'œuvrer pour améliorer la qualité de la formation des médecins, des pharmaciens et des dentistes à la FMOS/FAPH.
- De proclamer les résultats *Numerus Clausus* avant la rentrée des autres écoles.

❖ **Au décanat de FMOS/FAPH de l'USTTB:**

- De prendre des dispositions pour l'encadrement de qualité des admis du *Numerus Clausus* pendant le reste de leur formation ;
- D'honorer la responsabilité sociale de la FMOS/FAPH.

❖ **Aux enseignants de la FMOS/FAPH :**

- De mettre un accent particulier sur la qualité de la formation dans les deux facultés.
- ❖ **Aux étudiants et aux parents d'étudiants :**
- De se consacrer sur leurs études en médecine ou en pharmacie ;
- D'aider les étudiants en difficulté à éviter de perdre des années précieuses de leur vie à reprendre plusieurs fois le *Numerus Clausus*.

Références

8. REFERENCES :

1. Pière Souchon Définition : le Numerusclausus.France. Créé le 23/04/2001.Disponible à www.numerus-clausus.fr
2. Clubmedecine .Qu'est ce que le numerus et comment est il fixé.Paris.Créé le 25/05/2004Disponible à Clumedecine.fr
3. Ministère de l'économie .Livret budget citoyens 2003.Bamako .Crée le 06/04/2004.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
4. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2004. .Bamako .Crée le 16/03/2005.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
5. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2005.Bamako .Crée le 07/05/2006.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
6. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2006. Bamako .Crée le 05/10/2007.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
7. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2007. Bamako .Crée le 27/04/2008.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
8. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2008. Bamako .Crée le 10/08/2009.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
9. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2009. Bamako .Crée le 06/12/2010.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
10. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2010. Bamako .Crée le 23/02/2011.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
11. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2011 Bamako .Crée le 04/09/2012.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
12. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2012. Bamako .Crée le 07/01/2013.Disponible à www.Finance.Gouv.ml

13. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2013. . Bamako .Crée le 15/12/2014.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
14. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2014 Bamako .Crée le 06/04/2015.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
15. . Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2015 Bamako .Crée le 03/08/2016.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
16. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2016. Bamako .Crée le 17/07/2017.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
17. Ministère de l'économie Livret budget citoyens 2017. . Bamako .Crée le 06/01/2018.Disponible à www.Finance.Gouv.ml
18. Marchand-Antonin B ; Le Numéris clausus : ses effets secondaires , sa place dans la globalisation de la médecine.Disponible à [www.Google.numerus-clausus](http://www.Google.numerus-clausus.com) dans l'éducation Française
19. Pierre Souchon « cette France en mal de médecin :Inégalités territoriales et incurie des pouvoirs publics » Créé le 01/10/2016 Disponible à [www.Google.numerus-clausus](http://www.Google.numerus-clausus.com) dans l'éducation Française
20. Ministère de Budget Rapport d'analyse des allocations budget 2003. . Bamako .Crée le 11/01/2005.Disponible à www.budget.Gouv.ml
21. Ministère de Budget Rapport d'analyse des allocations budget 2007.Bamako .Crée le 03/09/2009.Disponible à www.budget.Gouv.ml
22. Ministère de Budget Rapport d'analyse des allocations budget 2011.Bamako .Crée le 01/11/2013.Disponible à www.budget.Gouv.ml
23. Ministère de Budget Rapport d'analyse des allocations budget 2013.Bamako .Crée le 21/08/2015.Disponible à www.budget.Gouv.ml
24. Ministère de Budget Rapport d'analyse des allocations budget 2016.Bamako .Crée le 13/03/2017.Disponible à www.budget.Gouv.ml
25. Ministère de Santé Annuaire statistique du Mali 2005 Bamako .Crée le 18/10/2006.Disponible à www.Santé.Gouv.ml
26. Ministère de Santé Annuaire statistique du Mali 2007 Bamako .Crée le 11/09/2009.Disponible à www.Santé.Gouv.ml
27. Ministère de Santé Annuaire statistique du Mali 2009 Bamako .Crée le 08/03/2010.Disponible à www.Santé.Gouv.ml
28. Ministère de Santé Annuaire statistique du Mali 2011 Bamako .Crée le 17/06/2013.Disponible à www.Santé.Gouv.ml

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Français (France)

Code de champ modifié

Mis en forme : Français (France)

Code de champ modifié

Mis en forme : Français (France)

29. Ministère de Santé Annuaire statistique du Mali 2013 Bamako .Crée le 19/07/2015. Disponible à www.Santé.Gouv.ml
30. Ministère de Santé Annuaire statistique du Mali 2015 Bamako .Crée le 1/03/2016. Disponible à www.Santé.Gouv.ml
31. Ministère de Santé Annuaire statistique du Mali 2017 Bamako .Crée le 03/01/2018. Disponible à www.Santé.Gouv.ml
32. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2003 fixant le nombre de places de la 2ème année.
33. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2004 fixant le nombre de places de la 2ème année.
34. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2005 fixant le nombre de places de la 2ème année.
35. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2006 fixant le nombre de places de la 2ème année.
36. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2007 fixant le nombre de places de la 2ème année.
37. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2008 fixant le nombre de places de la 2ème année.
38. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2009 fixant le nombre de places de la 2ème année.
39. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2010 fixant le nombre de places de la 2ème année.
40. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2011 fixant le nombre de places de la 2ème année.
41. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2012 fixant le nombre de places de la 2ème année.
42. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2013 fixant le nombre de places de la 2ème année.
43. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2014 N° 3817 DU 31/12/2014 fixant le nombre de places de la 2ème année.
44. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2015 N°4726 DU 31/12/2015 fixant le nombre de places de la 2ème année.
45. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2016 N°4387 DU 06/12/2016 fixant le nombre de places de la 2ème année.

46. Ministre de l'enseignement supérieur, Secrétariat du gouvernement Arrête 2017 N° 3699
DU 02/11/2017 fixant le nombre de places de la 2ème année.

47. Daniel wallah ;Numerus clausus :pour quoi la France va manquer de Médecin.créé 2011
Disponible à www.Google.numerus-clausus dans l'éducation Française

Code de champ modifié

48. Etudes de médecines : la tentation de l'étranger. France Créé le 03/09/2016 Disponible à
www.Google.numerus-clausus dans l'éducation Française

Code de champ modifié

9. ANNEXES:

9.1. Fiche signalétique

Nom : KOUYATE

Prénom : Mohamed

Titre de la thèse : La problématique du Numérus Clausus à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali.

Année : 2017-2018

Ville de soutenance : Bamako

Pays d'origine : Mali

Lieu de dépôt: Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontostomatologie,

Secteurs d'intérêt : Education médicale

Résumé :**Introduction :**

Le numéris clausus veut dire en latin « nombre fermé ». Cela veut dire donc en médecine qu'il n'y aura qu'un nombre restreint de personnes qui auront accès à la deuxième année de médecine ou deuxième année d'odontostomatologie ou deuxième année de pharmacie.

Généralité :

Au Mali, le quota est fixé en fonction du nombre de professeurs ou enseignants de rang A et du nombre de lits dans les hôpitaux. Selon l'arrêté ministériel de 2003, le quota est de cinq (5) étudiants par enseignant de rang A en médecine, en pharmacie et 15 en odontostomatologie et le Mali est le seul pays en Afrique à appliquer le *Numerus Clausus* au bout d'une année universitaire de concours (2).

Résultat :

Le ratio étudiant par enseignant de rang A est de 49 pour la FMOS et de 52 pour la FAPH, l'UNESCO qui préconise 30 étudiants par enseignant. L'effectif des étudiants de la FMOS de 2017 est plus élevé que celle de 2003 avec un écart de 455 étudiants. L'effectif des étudiants de la FAPH de 2017 est plus élevé que celle de 2003 avec un écart de 710 étudiants. Le budget lié à la santé de 2017 est le doublet de 2003, qui est de 14,8 % contre 7 %. Sur 472 étudiants ayant participé à notre étude, 81,1% sont des recalés, 29% sont d'accord que le numerus est pertinent, 95,1% sont des étudiants de nationalité malienne, 85,8% n'ont pas fait une autre étude parallèlement à la FMOS/FAPH de l'USTTB, 74,4% ont un soutien financier des parents, 59,5% des ont une bourse entière, 35% des étudiants avaient obtenu leur baccalauréat à 18 ans, dans 39,9% des recalés ne faisaient rien.

Conclusion : Au terme de notre étude et au vue du changement de formation des médecins et des pharmaciens au Mali par l'instauration des facultés de médecine et de pharmacie privées,

la pertinence et l'efficacité du *Numerus Clausus* à la FMOS/FAPH de l'USTTB au Mali sont questionnables.

Mots-clés : *Numerus Clausus* ;Problématique ;Mali.

9.2. Fiche d'enquête :

I. Données sociodémographiques⁶

Q1: Date de naissance : /...../...../...../ Format JJ/MM/AAAA

Q2: Lieu de naissance /...../

Q3: Sexe : M /...../ F/...../

Q4: Statut matrimonial : Célibataire /...../ Divorcé (e) /...../ Marié (e) /...../ Fiancé (e) /...../

Q5: Si vous avez coché marié(e) à Q6, la profession du ou de la conjoint (e) /...../

Q6: Avez-vous des enfants? Oui /.../ Non /...../ Je ne sais pas /...../

Q7: Profession du père:/...../

Q8: Niveau d'éducation du père: non scolarisé /../ primaire /../ secondaire /.../ supérieur /../

Q9: Profession de la mère:/...../

Q10: Niveau d'éducation de la mère: non scolarisée /../ primaire /../ secondaire /../ sup. /.../

Objectif spécifique 1 : Déterminer l'efficacité du numerus clausus à la FMOS/FAPH de l'USTTB

Q11. Le numerus clausus est toujours pertinent à la FMOS/FAPH de l'USTTB.

Je suis tout à fait d'accord /.../ Je suis d'accord /.../ Je ne pense pas /.../ Je ne suis pas d'accord /.../ Je ne suis pas du tout d'accord /.../

Q12. Le numerus clausus a permis de contrôler les effectifs des classes à la FMOS/FAPH de l'USTTB.

Je suis tout à fait d'accord /.../ Je suis d'accord /.../ Je ne pense pas /.../ Je ne suis pas d'accord /.../ Je ne suis pas du tout d'accord /.../

Q13. Le numerus clausus a permis d'améliorer considérablement la qualité de la formation des médecins, dentistes et pharmaciens à la FMOS/FAPH de l'USTTB.

Je suis tout à fait d'accord /.../ Je suis d'accord /.../ Je ne pense pas /.../ Je ne suis pas d'accord /.../ Je ne suis pas du tout d'accord /.../

Q14. Le numerus clausus a permis de contrôler le nombre de médecins, dentistes et pharmaciens à la FMOS/FAPH de l'USTTB.

Je suis tout à fait d'accord /.../ Je suis d'accord /.../ Je ne pense pas /.../ Je ne suis pas d'accord /.../ Je ne suis pas du tout d'accord /.../

Objectif spécifique 2 : Déterminer le profil de l'étudiant qui réussit ou échoue au numerus clausus à la FMOS/FAPH de l'USTTB

Q15. Quel était votre âge à l'admission au baccalauréat ? /...../ en année

Q16. Quel est votre moyenne à l'admission au baccalauréat ? /...../ 20

Q17. Avez-vous eu une mention ? Oui /.../ Non /.../

Q18. Si oui à la question 18, quelle était votre mention ? passable ././ assez bien /.../ Bien /.../ très bien /.../ excellent /.../

Q19. Quel lycée avez-vous fréquenté ? Lycée public /.../ lycée privé /.../

Q20. Quel type de bac avez-vous ? Série D /.../ Série E /.../ SB /.../ SE /.../ Lycée technique /.../

Q21. Ou est-ce que vous avez obtenu votre bac ? Mali /.../ Autre /.../ si autre, préciser /.../

Q22. Si Mali à Q22, Bamako /...../ Intérieur du pays /...../ à préciser /...../

Q23. Quelle est votre nationalité ? Mali /.../ Autre /.../ si autre, préciser /.../

Q24. Avez-vous pris des cours préparatoires avant votre admission à la FMOS/FAPH ? Oui /.../ Non /.../

Q25. Avez-vous suivi tous les cours magistraux ? 90-100% /.../ 70-80% /.../ 50-60% /.../ <50% /.../

Q26. Aviez-vous un groupe d'exercice ? Oui /.../ Non /.../

Q27. Si oui à la question 27, dans combien de matières ? Toutes les matières /.../ seulement les matières à exercice /.../ seulement les matières à apprendre par cœur /.../

Q28. Avez-vous participé à un tutorat ? Oui /.../ Non /.../

Q29. Si oui à la question 29, pendant combien de temps ? Toute l'année /.../ Un semestre /.../ moins d'un semestre /.../

Q30. Combien d'heures aviez-vous dédié aux études par jour ? sans compter les heures de cours magistraux > 10 heures ././ 8-10 heures /.../ 5-7 heures /.../ 4 heures ././ > 4 heures /.../

Q31. Combien de semaines avez-vous dédié à la préparation active (révision avant les examens) du numerus clausus ? /...../ semaines

Q32. Avez-vous un parent médecin, pharmacien ou dentiste ou un parent/ ami qui étudie à la FMOS/FAPH ? Oui /...../ Non /...../

Q33. Quel est votre statut boursier ? Bourse entière /.../ Demi bourse /...../ non boursier /.../

Q34. Avez-vous le soutien financier des parents ou d'une tiers personne ? Oui /...../ Non /...../

Q35. Avez-vous fait une autre étude parallèlement aux études à la FMOS/FAPH ? Oui /...../ Non /.../ Si oui, préciser, /...../

Objectif spécifique 3 : Déterminer le devenir des recalés du numerus clausus à la FMOS/FAPH de l'USTTB

Q36. Combien de fois avez-vous fait le numerus clausus ? 1 /.. / 2 /... / 3 /.. / 4 /... / 5 /... / >5 /... /

Q37. Quelle était votre moyenne sur 20? 1^{ere} fois /.. / 2^{eme} fois /.. / 3^{eme} fois /... / 4^{eme} fois /... /

Q38. Avez-vous obtenu la dérogation ? Oui /...../ Non /...../

Q39. Si oui à la question 38, combien de fois /...../ ? et avec la moyenne sur 20 /...../ ?

Q40. Avez-vous obtenu le report d'année ? Oui /...../ Non /...../

Q41. Si oui à la question 40, combien de fois /...../ ? et pour quelle raison /...../ ?

Q42. Comment avez-vous quitté la FMOS/FAPH ? Abandon /.. / exclusion /... / Transfert /.. /

Q43. Si transfert, dans quelle faculté ou école ou institut /...../

Q44. Que faites-vous dans la vie présentement ? /...../

9.3. SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des maîtres de cette faculté, de mes chers condisciples, devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail, je ne participerai à aucun partage clandestin d'honoraires.

Admis à l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, malangue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs, ni à favoriser le crime.

Je ne permettrai pas que des considérations de religion, de nation, de race, de parti ou de classe sociale viennent s'interposer entre mon devoir et mon patient. Je garderai le respect absolu de la vie humaine dès la conception.

Même sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité.

Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.

JE LE JURE.

